

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR QUENTIN HAAS, DEPUTE (PCSI), INTITULEE « INNOVE-T-ON ENCORE EN TERRE JURASSIENNE ? » (N° 3059)

L'auteur de la question écrite évoque le rapport de l'Académie suisse des sciences techniques (ci-après ASST) paru dans le courant du mois d'août dernier et intitulé « Evolution de la force d'innovation de l'industrie suisse entre 1997 et 2014 ». Ce rapport montre que les industries suisses (hormis le secteur de la pharmacie) ont diminué leurs investissements dans la recherche et le développement (ci-après R&D) ces 15 dernières années. Non seulement les entreprises investissent moins de moyens dans la R&D, mais elles délocalisent également une partie de leurs activités R&D hors des frontières cantonales et nationales, et ceci « à large échelle ».

En préambule, le Gouvernement rappelle que :

- Plusieurs études paraissent régulièrement sur le thème de l'innovation et de la compétitivité. Citons en particulier les études d'Acatech de l'Académie allemande des sciences techniques, du World Economic Forum (WEF) et du Global Innovation Index. Ces études utilisent des critères différents que ceux utilisés par l'ASST et classent la Suisse au premier rang mondial.
- L'étude ASST résulte d'une collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique de Zurich (KOF). Cette étude prend comme critère les activités de R&D uniquement dans les industries manufacturières, plus particulièrement les données concernant la variation de la R&D par rapport au chiffre d'affaires ainsi que la variation du chiffre d'affaires réalisée avec de nouveaux produits lancés sur le marché.
- Les résultats de l'étude ASST sont donnés par branche économique au niveau suisse et en fonction de la taille des entreprises. Aucun résultat n'est disponible par canton. L'étude montre aussi que le nombre d'entreprises industrielles suisses ne cesse de diminuer et que ces dernières éprouvent des difficultés croissantes à supporter les coûts élevés liés à la R&D. C'est la raison pour laquelle certaines grandes entreprises externalisent la recherche vers des pays où les mesures incitatives gouvernementales sont plus nombreuses.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

- 1) **Si un tel manque d'investissements dans la recherche et le développement est palpable à l'échelle du tissu économique jurassien ?**
- 2) **Si les domaines clés de l'économie jurassienne, tels que celui des machines ou de l'horlogerie, pâtissent d'un manque d'investissement R&D plus marqué qu'ailleurs ?**

Rappelons que l'étude de l'ASST ne fournit aucun résultat par canton. Il est donc impossible d'extrapoler les résultats de l'étude de l'ASST pour le canton du Jura, qui plus est pour les domaines des machines et de l'horlogerie.

Par contre, l'indicateur de compétitivité des cantons, publié chaque année par l'UBS, utilise pas moins de 55 indicateurs regroupés au sein de huit piliers, dont l'innovation. Ce dernier critère part du principe que la progression de l'entreprise et le maintien de sa compétitivité reposent sur l'innovation, autrement dit sur sa capacité à créer et à commercialiser de la nouveauté. Pour ce pilier de l'innovation sont pris en considération, notamment les clusters (hautes concentrations régionales d'emplois dans des branches dépendantes les unes des autres), les effectifs en personnel R&D, les demandes de brevets et les créations de start-ups. Pour l'année 2018, le Jura se situe dans la moyenne des cantons suisses.

- 3) **Si un tel manque impacte le marché de l'emploi jurassien, et auquel cas dans quelle mesure ? En cas de réponse positive, des méthodes sont-elles à l'étude pour y remédier ?**

Oui, a priori le manque relatif d'investissements en R&D impacte négativement le marché de l'emploi dans les postes de travail à haute valeur ajoutée. La plupart des Jurassiens formés au niveau universitaire ou HES ne s'établissent pas dans le Jura après leur formation. Selon une enquête publiée en 2013 (Patrick Rérat, chercheur à l'Université de Neuchâtel), plus de 55% des diplômés entre 2000 et 2010 vivaient hors canton après leurs études. Entre autres facteurs professionnels et non

professionnels expliquant ce flux migratoire, les opportunités et des perspectives de carrière plus nombreuses et attrayantes à l'extérieur sont souvent mentionnées. Alors que la propension au retour est relativement élevée pour les titulaires de diplôme HES et/ou actifs dans le secteur public ou des services, elle est plutôt faible, en revanche, en ce qui concerne les diplômés universitaires et/ou travaillant dans le secteur industriel. Pour les entreprises jurassiennes, ce phénomène d'exode des compétences se traduit aussi par des difficultés à recruter du personnel hautement qualifié sur place, notamment pour des activités de recherche et de développement.

Au niveau suisse, la Confédération souhaite davantage soutenir les entreprises industrielles et de services dans leurs efforts d'innovation. A ce titre, elle a lancé deux programmes appropriés, soit :

- **Innosuisse**, l'agence pour l'encouragement de l'innovation. Cette dernière encourage le transfert de savoir et de technologie entre les hautes écoles et les entreprises au travers de projets de recherche appliquée. Innosuisse entend contribuer à créer dans le pays des emplois supplémentaires générant une valeur ajoutée forte et durable.
- **Parc suisse de l'innovation** : il aide à garantir et à développer les investissements privés dans la R&D en rendant la Suisse plus attractive au niveau international. Le Conseil fédéral a approuvé la configuration initiale qui comprend deux sites principaux à proximité des deux écoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich et de trois sites secondaires, soit Park Innovaare (AG), Park Biel/Bienne (BE), Park Basel Area et son antenne jurassienne.

4) Si, au regard des conclusions du rapport concernant l'impact des incubateurs à entreprise, les pépinières d'entreprises telles que conçues par Creapole possèdent un réel potentiel pouvant impacter la recherche et le développement dans les domaines industriels clés du canton ?

Rappelons que Creapole SA accompagne les créateurs d'entreprises et les projets innovants. Par ailleurs, elle effectue la promotion des surfaces d'accueil dans les trois incubateurs construits par la Société jurassienne d'équipement SA au Noirmont, à Porrentruy et à Delémont.

Le Swiss Innovation Park Basel Area disposera d'une antenne jurassienne sur la zone Innodel entre Delémont et Courrendlin, opérationnelle dès le début de l'année 2019. Cette antenne contribuera à combler les lacunes importantes de la région en matière de R&D. Elle aura pour but d'attirer des projets internationaux de R&D et de faciliter l'accès des entreprises jurassiennes aux centres de compétences et aux centres de R&D à travers des collaborations avec les universités, les écoles polytechniques, les HES ou des instituts comme le CSEM (Centre suisse d'électronique et de microtechnique).

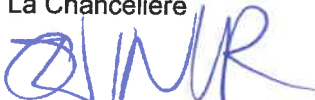
Dans cette perspective, le Gouvernement souhaite également que la HE-Arc implantée à Delémont puisse collaborer plus étroitement avec BaselArea.swiss et nos entreprises, afin de renforcer ses activités R&D dans le canton. Des réflexions sont actuellement en cours dans la préparation du programme de mise en œuvre 2020-2023 de la politique régionale.

Pour terminer, il convient d'évoquer les efforts menés par le canton pour encourager l'innovation sur le plan fiscal, avec la loi du 21 novembre 2012 concernant les nouvelles entreprises innovantes (NEI). Le statut « NEI », dont peuvent bénéficier les entreprises reconnues, est unique en Suisse. Il offre également des avantages fiscaux intéressants pour les investisseurs. Enfin, le 19 octobre 2018, le Gouvernement a lancé la consultation sur sa stratégie de mise en œuvre du Projet fiscal 2017. La mise en place d'une Patent Box très attractive doit justement permettre d'acquérir de nouvelles entreprises innovantes dans le canton. De même, la déduction pour la recherche et développement vise à encourager les entreprises et à stimuler les efforts en matière d'innovation.

Delémont, le 23 octobre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La Chancelière



Gladys Winkler Docourt